

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 mars 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 14 mars 2013

Publié le 22 mars 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENUT	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Alain MILLOT		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
M. François-André ALLAERT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Elizabeth REVEL	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
Mme Myriam BERNARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Rémi DELATTE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Gilles TRAHARD	M. Roland PONSAA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

**Contrat de concession Est dijonnais - Fonds spécial travaux « eau potable » -
Approbation du programme prévisionnel 2013**

Le concessionnaire doit présenter chaque année un programme de travaux d'eau potable à inscrire au fonds spécial de renouvellement dont la dotation 2013 sera calculée selon les dispositions arrêtées dans l'article 3 de l'avenant n°6 au Traité de Concession.

Il est proposé d'approuver le programme prévisionnel de travaux 2013 ci-annexé pour un montant de 122 000 € H.T.

Les travaux du programme prévisionnel 2013 les plus significatifs sont :

- la modification du réseau d'eau potable Rue de l'Aige Aux Mouches à Sennecey-lès-Dijon pour un montant de 69 000 €,
- la modification du réseau d'eau potable Route de Sennecey-les-Dijon à Chevigny-Saint-Sauveur pour un montant de 45 000 €,
- la modification du réseau Impasse de la Mirandière à Quétigny pour un montant de 8 000 €.

Vu l'avis de la Commission Eau Assainissement Voiries Réseaux Divers,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le programme de travaux prévisionnel 2013 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de Concession pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable sur l'Est dijonnais,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.



GRAND DIJON

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

TRAITE DE CONCESSION DU 30 NOVEMBRE 1993

FONDS SPECIAL TRAVAUX

PROGRAMME 2013

Suite à l'article 3 de l'avenant N°6 du 9 avril 2010, la dotation annuelle de base est portée à 160 944,70 €.

La dotation annuelle 2013 est donc égale à :

$160\,944,70 \text{ €} \times 1,20517^* = \mathbf{193\,965,72 \text{ €}}$

Programme prévisionnel travaux 2013 :

* le coefficient (K=1,20517) correspond à la période 01/01/2012 au 31/12/2012

Rue de l'Aige aux Mouches Tranche 1 – Sennecey les Dijon

Suppression d'une canalisation DN 80 mm
Reprise de 5 branchements particuliers
Mise en place de deux jeux de vannes

Montant : 38 000 Euros

Rue de l'Aige aux Mouches Tranche 2 – Sennecey les Dijon

Suppression d'une canalisation DN 80 mm
Reprise de 5 branchements particuliers
Raccordement de deux antennes existantes
Mise en place de trois jeux de vanne

Montant : 31 000 Euros

Route de Sennecey les Dijon – Chevigny Saint Sauveur

Suppression d'une vieille canalisation DN 175 mm
Raccordement sur réseau récent DN 300 mm par forage dirigé
Reprise d'un branchement et raccordement d'un poteau d'incendie

Montant : 45 000 Euros

Impasse de la Mirandière - Quetigny

Suppression d'une ancienne canalisation DN 175 mm
Raccordement d'une antenne existante DN 60 mm

Montant : 8 000 Euros

TOTAL : 122 000 Euros

Le Président du Grand Dijon
Approuvé le :

François REBSAMEN

Dressé par SOGEDO
Le 15 janvier 2013

Le Président



Marc Michel MERLIN



GRAND DIJON

EST DIJONNAIS

EXPLOITATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE

CONTRAT DE CONCESSION EN DATE DU 30 NOVEMBRE 1993

FONDS SPECIAL DE TRAVAUX ET DE RENOUVELLEMENT

ETAT DES DEPENSES REALISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2012
--

Dotation annuelle actualisée : 188 681,91 € HT
suivant article 3 de l'avenant n°6 du 9 avril 2010

Fonds Spécial travaux - Etat des dépenses au titre de l'année 2012

COMMUNE	LOCALISATION	DESIGNATION TRAVAUX	MONTANT PREVISIONNEL PROGRAMME	ENTREPRISE	MONTANT DEPENSES
Couternon	Station de Pompage	Mise en conformité et optimisation armoire de commande	30 000.00 € H.T.	HES	38 746.10 € H.T.
Couternon	Réservoir de Couternon	Traitement de la façade et remise en peinture	49 000.00 € H.T.	SOTRAIB	32 370.20 € H.T.
Couternon	Réservoir de Couternon	Mission SPS	0.00 € H.T.	PROSSECO	823.14 € H.T.
Sennecey	Ancien surpresseur	Démolition du bâtiment	15 000.00 € H.T.	SCUB	14 104.77 € H.T.
Bressey sur Tille	Compteur de passage	Mise en place d'un dispositif de télégestion	4 000.00 € H.T.	HES	3 975.00 € H.T.
Quetigny	Chemin St Martin	Renouvellement canalisation	31 000.00 € H.T.	SCUB	29 611.19 € H.T.
Quetigny	Rue des Vignes	Renouvellement canalisation	25 000.00 € H.T.	SCUB	26 995.10 € H.T.
Chevigny	Impasse de la margelle	Renouvellement canalisation	14 000.00 € H.T.	SCUB	13 417.04 € H.T.

TOTAL	168 000.00 € H.T.	160 042.54 € H.T.
--------------	--------------------------	--------------------------

Le Président du Grand Dijon
Approuvé le :

Lyon, le 15 janvier 2013

Dressé par SOGEDO
Le Président Directeur Général

François REBSAMEN

Marc Michel Merlin

LE GRAND DIJON



CONTRAT DE CONCESSION EAU POTABLE

AVENANT N° 6

Application de l'article 3

FONDS SPECIAL TRAVAUX SITUATION AU 31/12/2012

ANNEE	DOTATIONS € (HT)	DEPENSES Réalisées € (HT)	SOLDE N € (HT)	SOLDE N-1 € (HT)	CUMUL € (HT)	TAUX T4M au 31/12	INTERETS €	TOTAL DU FONDS SPECIAL € (HT)
1994	533 572.00	0.00	533 572.00	0.00	533 572.00	3.1025%	16 554.07	550 126.07
1995	545 768.00	621 093.20	-75 325.20	550 126.07	474 800.87	2.9875%	14 184.68	488 985.55
1996	553 031.00	1 236 444.41	-683 413.41	488 985.55	-194 427.86	0.0000%	0.00	-194 427.86
1997	529 937.33	178 399.46	351 537.87	-194 427.86	157 110.01	3.3750%	5 302.46	162 412.47
1998	110 967.94	157 006.50	-46 038.56	162 412.47	116 373.91	3.0927%	3 599.10	119 973.01
1999	111 804.58	80 624.92	31 179.66	119 973.01	151 152.67	3.0635%	4 630.56	155 783.23
2000	112 628.42	124 274.06	-11 645.64	155 783.23	144 137.59	4.8494%	6 989.81	151 127.40
2001	116 334.61	258 770.00	-142 435.39	151 127.40	8 692.01	3.3752%	293.37	8 985.38
2002	119 266.24	179 711.33	-60 445.09	8 985.38	-51 459.71	0.0000%	0.00	-51 459.71
2003	121 466.12	118 515.74	2 950.38	-51 459.71	-48 509.33	0.0000%	0.00	-48 509.33
2004	125 271.42	104 347.70	20 923.72	-48 509.33	-27 585.61	0.0000%	0.00	-27 585.61
2005	127 759.82	102 574.92	25 184.90	-27 585.61	-2 400.71	0.0000%	0.00	-2 400.71
2006	130 993.92	209 677.41	-78 683.49	-2 400.71	-81 084.20	0.0000%	0.00	-81 084.20
2007	132 485.94	153 826.95	-21 341.01	-81 084.20	-102 425.21	0.0000%	0.00	-102 425.21
2008	133 731.69	148 103.50	-14 371.81	-102 425.21	-116 797.02	0.0000%	0.00	-116 797.02
2009	140 637.69	132 557.09	8 080.60	-116 797.02	-108 716.42	0.0000%	0.00	-108 716.42
2010	175 000.00	361 950.69	-186 950.69	-108 716.42	-295 667.11	0.0000%	0.00	-295 667.11
2011	179 677.05	160 042.54	19 634.51	-295 667.11	-276 032.60	0.0000%	0.00	-276 032.60
2012	188 681.91	160 042.54	28 639.37	-276 032.60	-247 393.23	0.0000%	0.00	-247 393.23

Lyon, le 15 janvier 2013

Le Président du Grand Dijon
Approuvé le :

Dressé par SOGEDO
Le Président Directeur Général

François REBSAMEN

 Marc Michel MERLIN